

Financer les religions et les organisations philosophiques, comment et pourquoi ?

Des origines du système au dispositif de financement actuel des religions et organisations philosophiques

2. Le financement

Jean-François Husson

Collège Belgique

Bruxelles - 6 novembre 2019

INTRODUCTION

- ✘ Ancrage théorique et questions méthodologiques
- ✘ Aperçu du système belge
- ✘ Aspects de la gestion publique de la pluralité religieuse
- ✘ Conclusions



Ancrage théorique et questions méthodologiques : les instruments

ANCRAGE THEORIQUE ET QUESTIONS METHODOLOGIQUES

- × Instrumentation de l'action publique
- × Instruments économiques et financiers
- × Apport et originalité
 - + En termes de classification
 - + En termes de « volonté politique »
 - + En termes de changement des politiques
 - + En termes de problème public et de solution retenue

ANCRAGE THÉORIQUE

(Lascoumes et Le Galès, 2004 et 2007)

- ✘ Instrumentation de l'action publique : l'ensemble des problèmes posés par le choix et l'usage des instruments/outils (des techniques, des moyens d'opérer, des dispositifs) qui permettent de matérialiser et d'opérationnaliser l'action gouvernementale (-> comprendre les raisons du choix de tel ou tel instrument et envisager les effets produits par ces choix)
- ✘ Instrument d'action publique : un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur

ANCRAGE THÉORIQUE

	Hood (2007)	Bemelmans-Videc <i>et al.</i> (1998, reed. 2007)	Lascoumes & Le Galès (2004)
Autorité	Authority instruments	Regulatory instruments ("sticks")	Instruments législatifs et réglementaires
Information	Nodality	Information instruments ("sermons")	Instruments informatifs et communicationnels
Monétaire / financier	Treasure	Economic instruments ("carrots")	Instruments économiques <u>et fiscaux</u>
Autres	Organisation	-	Instruments conventionnels et incitatifs
			<i>Normes et standards – best practices</i>



ANCRAGE THÉORIQUE

APPROCHE PAR INSTRUMENTS FINANCIERS

- ✗ Consensus autour du contenu des instruments budgétaires (et fiscaux)
 - ✗ Deux grands modèles d'articulation de la relation Eglise-Etat renvoient au financement :
 - + séparation (voire opposition) :
ex. France -> loi 1905
(« La République ne reconnaît, ... »)
 - + coopération : ex. Belgique
-> Constitution 1831
(« Les traitements... »)
- > plusieurs apports



APPORTS ET ORIGINALITÉ

LES CLASSIFICATIONS

- ✘ Classification habituelle des régimes Eglises-Etat sur une base historique ou juridique
 - + Extrêmes : Eglise établie en Angleterre – République laïque en France
 - + Approches particularistes vs « modèle commun »
- ✘ Approche par le financement :
 - + Les cultes sont sans doute davantage financés en France qu'en Grande-Bretagne
 - + Intérêt d'étudier le financement en France : principalement budgétaire (lieux de culte, aumôneries,...) ou fiscal ?
 - + Convergence entre solutions nationales à problématiques communes ?

APPORTS ET ORIGINALITÉ

LES CLASSIFICATIONS

	Dépenses budgétaires substantielles	Dépenses budgétaires limitées
Dépenses fiscales substantielles	Italie*	France**, Angleterre**
Dépenses fiscales limitées	Belgique	0/0 en Albanie, premier Etat athée du Monde (1967-1990)
Perception d'un impôt d'Eglise par les pouvoirs publics		Allemagne**

* Importance des choix individuels, sans prise en compte du niveau de revenu

** Importance des choix individuels, avec prise en compte du niveau de revenu

} Vs universalité :
toutes les
recettes
couvrent toutes
les dépenses

NB : absence de lien avec

- le régime de relations Eglises-Etat
- le niveau d'implication de l'Etat dans la régulation de la religion (Fox, 2008)

APPORTS ET ORIGINALITÉ

CONCRETISATION « VOLONTÉ POLITIQUE » ?

× Budget = mise en œuvre (« volonté politique »)

Compte = réalisation effective

× En Belgique :

+ 1974 : culte islamique reconnu

+ 1978 : AR concernant les mosquées

+ 1994 : premiers crédits de fonctionnement

× consommés

+ 2000 premiers crédits pour imams

× 1^{ère} consommation fin 2006

+ Années 2010 : premières interventions couvrant le déficit de mosquées

× Dépenses facultatives



APPORTS ET ORIGINALITÉ EN TERMES DE CHANGEMENT DE POLITIQUE

- × Une analyse du financement permet de dater certains changements / inflexions dans les politiques
 - + Apparition de nouveaux crédits :
 - × Ex. 1. premier subside au bouddhisme
 - × Ex. 2. crédits pour plateformes interconvictionnelles
 - × Ex. 3. crédits pour gestion des politiques (RBC)
 - + Voir aussi évolution en termes absolus et relatifs, en % du total ou en comparaison avec d'autres communautés
 - × Ex. 1. culte islamique vs laïcité organisée (choix politique)
 - × Ex. 2. déclin part catholique (démographie)

APPORTS ET ORIGINALITÉ

EX. BUDGET REGION BRUXELLES-CAPITALE

B ini K EUR	Cath.	Orth.	Laïcité	Islam	Gestion	Total	% RBC
2000	94	107				201	0,01%
2001	94	107	367			568	0,03%
2002	94	107	367			568	0,03%
2003	90	111	367			568	0,03%
2004	252	111	367			730	0,04%
2005	252	111	1163	250		1.776	0,08%
2006	116	111	1117	300		1.744	0,07%
2007	115	137	1201	300		1.753	0,07%
2008	115	150	1406	300	25	1.996	0,07%
2009	311	156	1696	320	57	2.540	0,09%
2010	142	161	1623	423	78	2.427	0,09%

APPORTS ET ORIGINALITÉ

QUEL PROBLEME PUBLIC ?

- ✘ Quelle politique publique ? Quelle action publique ?
- ✘ Modalités et conditions de financement peuvent contribuer à identifier le problème public et la « solution » tels que perçus par le politique/les acteurs.
- ✘ Par exemple, en termes de cohésion sociale :
 - + Accent mis sur l'utilisation du néerlandais et l'intégration dans la société d'accueil en Flandre comme conditions de reconnaissance des communautés locales en Flandre
 - + Priorité au vivre ensemble en RBC
 - + Fêtes religieuses dans certains budgets communaux

PROBLEMES METHODOLOGIQUES

LES ACTEURS

Les communautés convictionnelles

- ✘ A l'origine : cultes
- ✘ A partir des années 1960-1980 : cultes et laïcité organisée
- ✘ Depuis 2007-2008 : bouddhisme
- ✘ Bientôt hindouisme ?

-> communautés convictionnelles

Les pouvoirs publics

Etat central/fédéral, entités fédérées, pouvoirs locaux

Problèmes de comparaison internationale !

PROBLÈMES METHODOLOGIQUES QUEL PERIMETRE ? EXEMPLES...

- × 1. Ensemble des dépenses budgétaires et fiscales allant aux communautés convictionnelles, indépendamment de la fonction financée
- × 2. Ensemble des dépenses budgétaires et fiscales liées à l'exercice ou à la pratique d'un culte ou d'une morale philosophique reconnue
- × 3. Idem plus coût des cours de religion et de morale pris en charge par les pouvoirs publics



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

PROBLEMES METHODOLOGIQUES

ACCÈS AUX DONNÉES

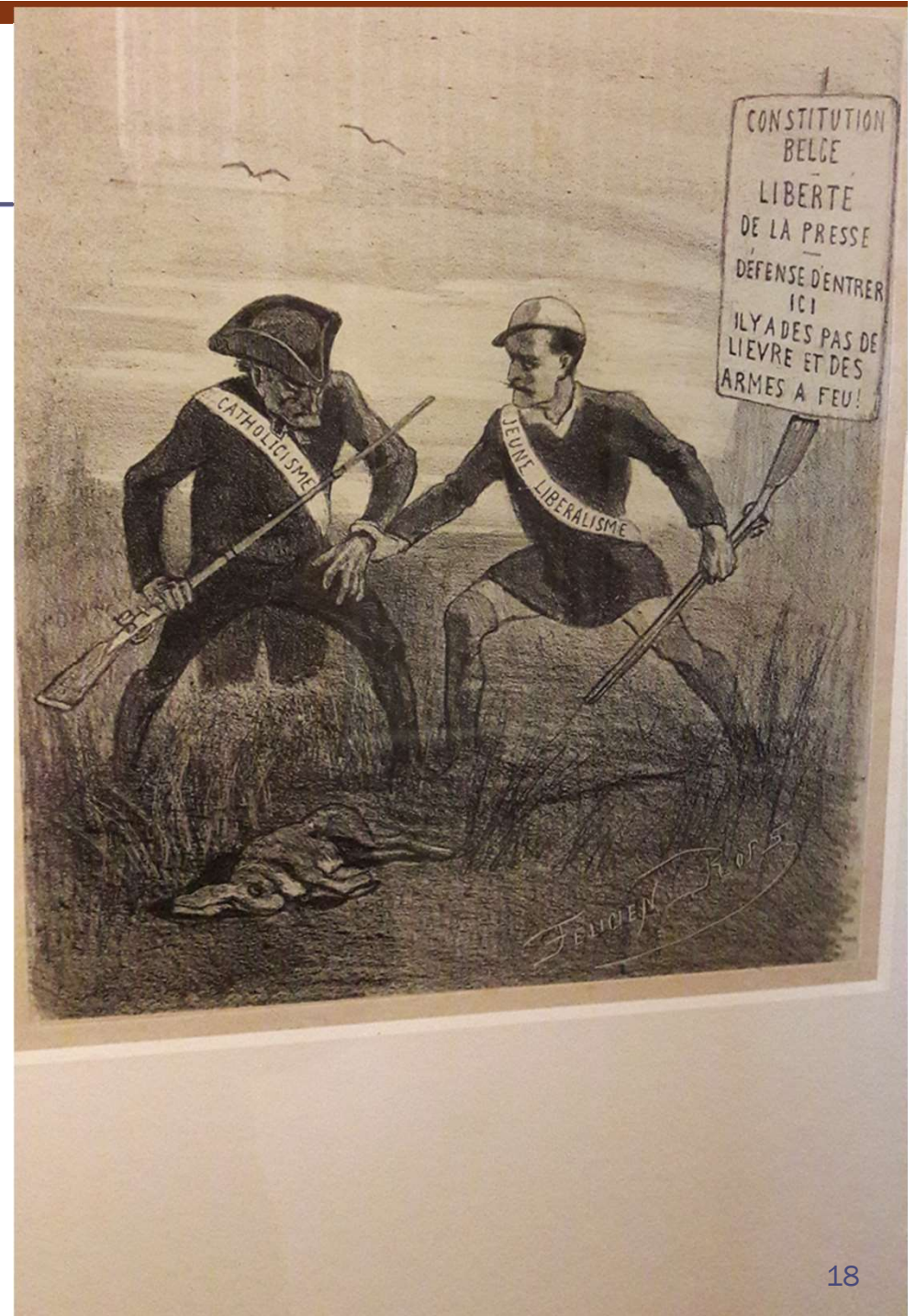
- ✘ Données éparses, non centralisées, non ventilées
- ✘ Accès aux budgets et comptes
 - + Budgets publiés mais pas toujours aisément consultables
 - + Comptes publiés mais rarement consultables
- ✘ Crédits budgétaires spécifiques (ex. traitements) ou globalisés (ex. investissements)
- ✘ Données non ventilées entre bénéficiaires
- ✘ Questions techniques
 - + Crédits d'engagement / de liquidation
 - + Service ordinaire / extraordinaire (pouvoirs locaux)
 - + Impact : risque de double / triple comptage



Le « cas » belge

LE « CAS » BELGE

- ✘ Situation nationale : aspects institutionnels
- ✘ Origines du système des « cultes »
- ✘ Reconnaissance
- ✘ Financement
- ✘ Constats



SITUATION NATIONALE

GRANDES ETAPES

- × Etat unitaire (1830-1831)
- × Régionalisation / communautarisation : 1970, 1980, 1989, 1993, 2001, 2011-2012, ?
- × Etat fédéral depuis 1993
- × Trois communautés
 - + dont enseignement
- × Trois régions
 - + dont affaires intérieures (1989) et cultes (2001)

SITUATION NATIONALE

RÉPARTITION DES COMPETENCES

× Compétences fédérales

- + Reconnaissance des cultes et communautés non confessionnelles (et de leur organe représentatif)
- + Communautés non confessionnelles (Laïcité organisée, Bouddhisme)
- + Traitement et pensions des ministres des cultes
- + Assistance morale et religieuse

× Compétences des régions (et CG)

- + Reconnaissance des communautés culturelles locales et législation s'y rapportant
- + Tutelle spéciale / générale sur budgets, comptes, travaux, ...
- + Financement travaux édifices
- + Assistance morale et religieuse

SITUATION NATIONALE

LA BELGIQUE FAIT DES RÂLES

- × 5 régimes pour les ctés convict. (3 Rég., CG, Féd.)
- × 3 régimes de cours dits philosophiques
- × Importance d'une concertation
 - + entre l'Etat et les Régions pour maintenir un parallélisme entre reconnaissance communautés locales et poste(s) ministre(s) du culte
 - + entre Régions pour communautés à cheval sur le territoire de plusieurs Régions (ex. archevêché Malines-Bruxelles, nombreuses paroisses orthodoxes)

ORIGINES DU SYSTÈME UTILITÉ SOCIALE

- ✘ Concordat français de 1801 (ratt. 1795)
- ✘ Indépendance (1830; Const. 1831) - unionisme
- ✘ Utilité sociale des cultes (ordre public/ordre moral) + compensation pour culte catholique



=



ORIGINES DU SYSTÈME LA CONSTITUTION DE 1831



× Constitution très libérale

- + Art 19. Liberté du culte et de son exercice public
- + Art 20. Liberté de ne pas avoir de conviction religieuse
- + Art 21. Non ingérence de l'Etat dans la gestion du culte + antériorité du mariage civil
- + Art. 24 : Cours des religions reconnues ou morale

DES FINANCES

- + Art. 181. Traitements et pensions des ministres des cultes et délégués laïques à charge du Trésor.

LA RECONNAISSANCE DES COMMUNAUTES CONVICTIIONNELLES

- × Principe de courants convictionnels reconnus
- × Pas de cadre légal mais 5 critères cités :
 - + Regrouper un nombre relativement élevé d'adhérents : plusieurs dizaines de milliers
 - + Etre structuré : avoir un organe représentatif
 - + Etre établi dans le pays depuis une assez longue période
 - + Présenter un certain intérêt social
 - + N'avoir aucune activité contraire à l'ordre public

LA RECONNAISSANCE DES COMMUNAUTÉS LOCALES

- × Varient selon les Régions
- × Formalisé en Flandre : langue, intégration locale, pas d'activités contraires
CEDH/Constitution -> nouveaux critères ?
- × Aspects pratiques en RBC
- × Critères se rapprochant de la Flandre en RW
- × Coopération fédéral-Régions sur sécurité

LA RECONNAISSANCE OUVERTURE DU SYSTÈME

- × 1831 : cultes catholique, protestant, israélite
- × <1870 : culte anglican
- × 1974 : culte islamique
- × 1985 : culte orthodoxe
- × 1981 / 1993 / 2002 : laïcité organisée
- × 2007 : Bouddhistes



Avec les mêmes instruments financiers

LA RECONNAISSANCE

« LAÏCITÉ ORGANISÉE » : SPÉCIFICITÉ BELGE ?

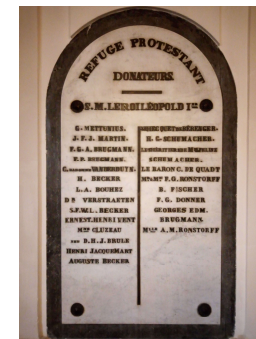
- ✗ Reconnaissance de la laïcité organisée : « une conception de vie dont les fondements non confessionnels sont étrangers à toute référence divine, surnaturelle ou transcendante »
- ✗ Débats houleux au sein du monde laïque
- ✗ Quelle quantification ?
- ✗ Quelle(s) pratique(s) ?



FINANCEMENT PRINCIPE



Financement
de l'assistance morale
et religieuse
de manière directe
et non via financement
général des
communautés
convictionnelles



FINANCEMENT

CANAUX DE FINANCEMENT

	Décideur	Payeur
Traitements/pensions ministres du culte + délégués org. philosophiques	Fédéral	Fédéral
Logement ministre cultes	Région ?	Pouvoirs locaux / RBC
Subsides Conseil central laïque, Exécutif Musulmans Belgique, Union Bouddhique Belge	Fédéral+	Fédéral+
Déficit établissements org. Philosophiques	Fédéral	Pouvoirs locaux / RBC
Déficit établissements culturels	Régions et CG	Pouvoirs locaux et RBC
Assistance religieuse et morale spécialisée	Fédéral, Communautés	Fédéral, Communautés
Emissions radio-TV	Communautés	Communautés
Précompte immobilier bâtiments	Régions	Régions
Travaux bâtiments (+ Patrimoine)	Entités fédérées	Entités fédérées
Cours philosophiques	Communautés	Communautés

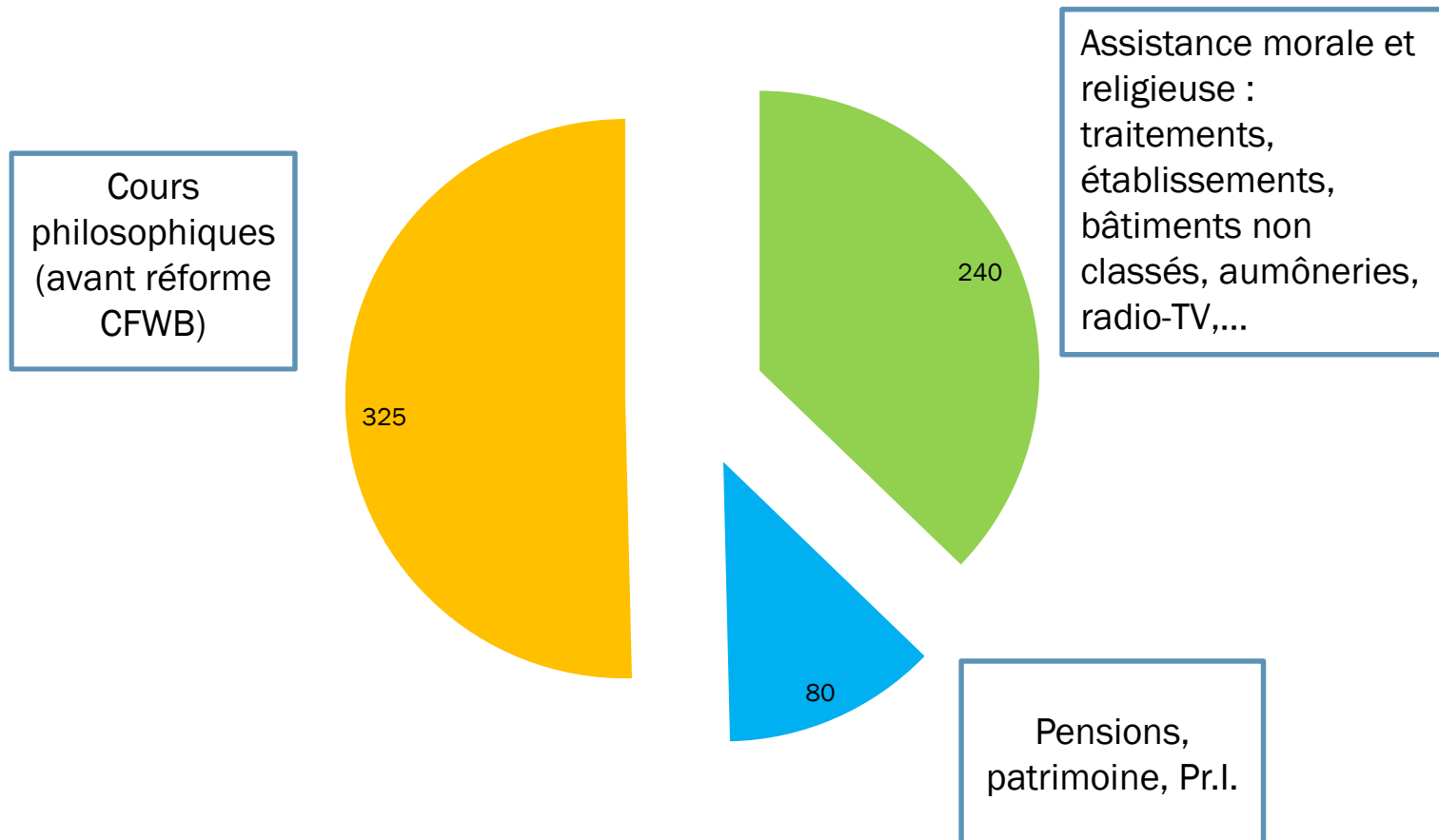
FINANCEMENT RECAPITULATIF (NATURE DE DÉPENSES)

	C1996	C2001	C2008-10	C2017-18
Traitements	84,6	81,1	102,7	108,3
Subsides CCL, EMB, UBB	3,0	10,4	3,3	2,3
RBC	0,2 <small>(2008)</small>	0,6	2,4	4,4
Provinces wallonnes	1,0 <small>(SO)</small>	1,8	4,8 <small>(SO 2007)</small>	6,6
Provinces flamandes	2,7 <small>(SO)</small>	5,0	4,3 <small>(SO 2005)</small>	
Communes flamandes	} 99,8	63,5	} +/- 100	39,9 <small>(SO17)</small> + 7,9 <small>SE14C)</small>
Communes wallonnes		37,9		
Communes RBC		4,8		
Régions – TS	4,4 <small>(VL)</small>	6,6	7,9	
Assist. relig./morale spéc.		6,8	7,5	
Emissions radio-TV		1,5	1,7	
Total <small>(=/- addition)</small>		221,1	240,1	

FINANCEMENT RECAPITULATIF (PAR BENEFICIAIRE)

	Total 1 (Traitements, subsidés, déficit établi., AMR, TV-radio, travaux)	%	% <i>en 2000/ 2001</i>	Total 2 (+ PrI, patr., pensions)	%
Catholique	196,3	81,8%	88,7%	275,2	85,8%
Protestant	7,0	2,9%	2,0%	8,1	2,5%
Israélite	1,2	0,5%	0,2%	1,3	0,4%
Anglican	0,6	0,2%	0,4%	0,6	0,2%
Islamique	6,8	2,8%	0,3%	6,9	2,1%
Orthodoxe	2,5	1,1%	0,6%	2,6	0,8%
Laïcité org.	25,6	10,6%	7,9%	25,8	8,0%
Bouddhique	0,2	0,1%	0,0%	0,2	0,0%
Total	240,1	100,0%	100,0%	320,6	100,0%

FINANCEMENT RECAPITULATIF (TOTAL - C2010)

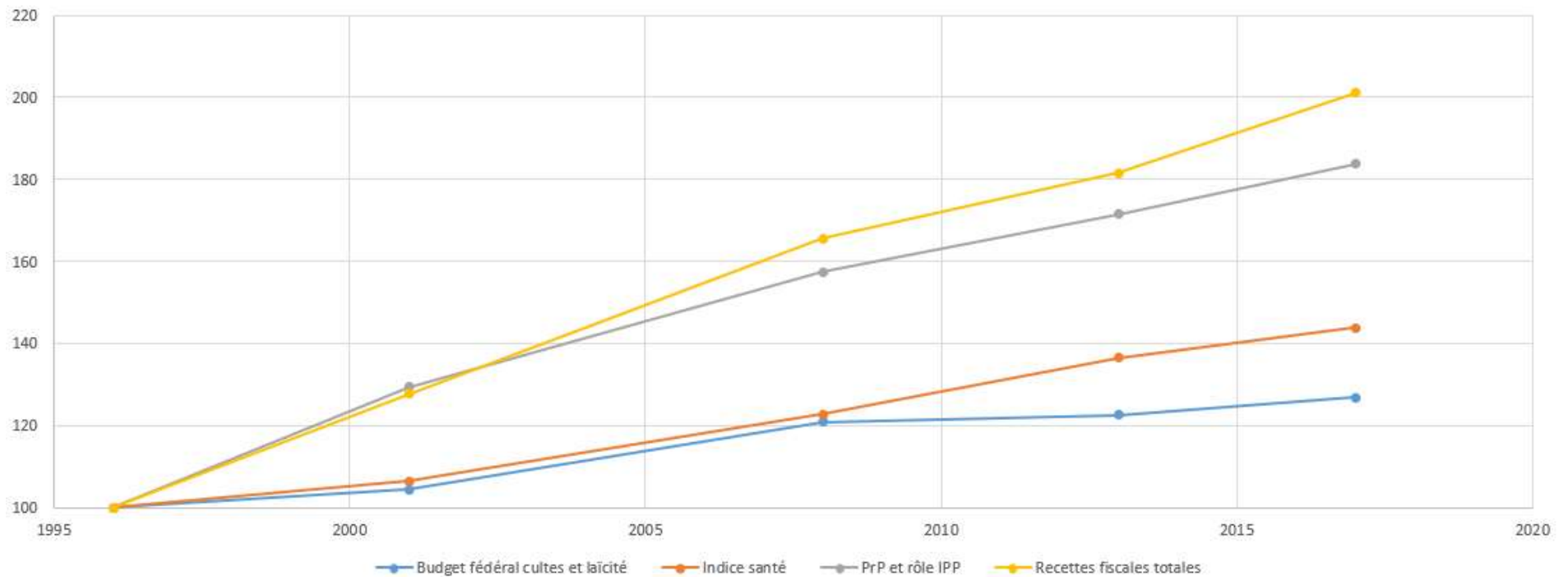


FINANCEMENT RECAPITULATIF (FÉDÉRAL)

Quelle évolution ?

(Budget fédéral – SPF Justice)

Evolution comparée du budget fédéral



FINANCEMENT RECAPITULATIF (FEDERAL)

Quelle répartition ?

(Budget fédéral – SPF Justice)

	1996	2001	2008	2013	2017
Culte catholique	92,7%	84,1%	76,6%		71,8%
Culte protestant- évangélique	2,2%	2,7%	4,2%		4,1%
Culte israélite	0,6%	0,6%	0,8%		0,9%
Culte anglican	0,2%	0,3%	0,4%		0,5%
Culte orthodoxe	0,9%	0,9%	1,2%		1,4%
Culte islamique	0,0%	0,7%	4,2%	3,2%	4,0%
Laïcité organisée	3,4%	10,7%	12,5%	13,5%	17,2%
Bouddhisme	-	-	0,1%	0,2%	0,2%

FINANCEMENT CONSTATS

Sur l'enveloppe

- × En 1996 : 4,0 pour mille des recettes PrP + rôle IPP
- × En 2017 : < 2,8 pour mille
 - + Si un impôt dédié à l'italienne avait été instauré en 1996, cliché à 4 pour mille, les cultes et la laïcité auraient reçu en 2017 49,9 millions d'euros de plus

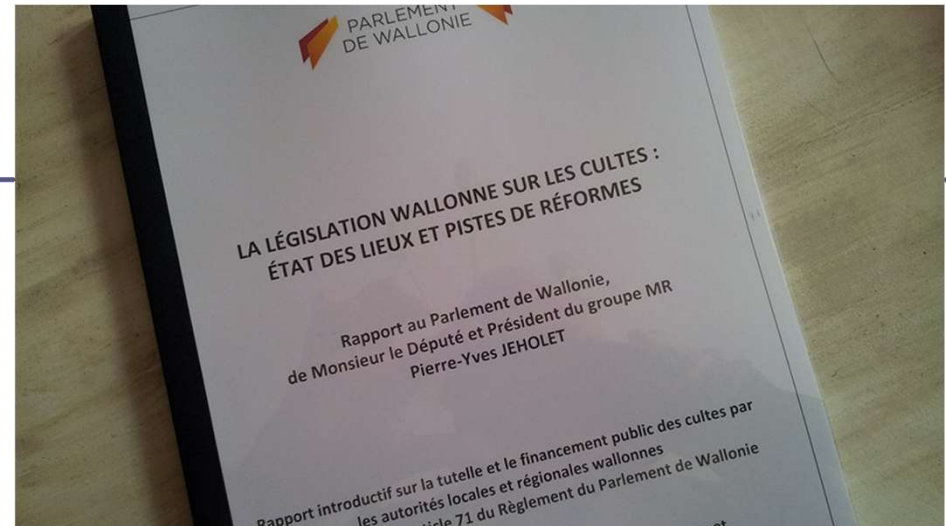
Sur la répartition

- × Baisse des dépenses fédérales pour le culte catholique – stabilité ailleurs
- × Augmentation minime pour les cultes minoritaires hors islam
- × Croissance du culte islamique (fédéral, RBC, Provinces)
- × Augmentation substantielle des dépenses en faveur de la laïcité organisée (fédéral, RBC, Provinces)

FINANCEMENT CONSTATS

Quels débats ?

- ✘ Quid des cas particuliers ?
 - + Le culte catholique
 - + Le culte islamique
 - + La laïcité organisée
- ✘ Adapter le système ou le révolutionner ?
- ✘ Si adaptations, lesquelles ?
- ✘ Si révolution, quelle voie suivre ?
- ✘ A ce stade, favoriser la reconnaissance ou pas ?
 - + Favorise-t-elle transparence et ordre public ?
- ✘ Regroupements ou pas ? Sur quelle base ?
- ✘ Quid des lieux de culte ?



FINANCEMENT

4. CONSTATS

Remplacer par un impôt philosophiquement dédié ?

- × Que remplacerait-il ?
- × Coût potentiellement important !
- × Affectation plus large possible !
- × Contraire au principe budgétaire d'universalité !
- × Concurrence entre communautés convictionnelles !
- × Quid vie privée ?
- × Lien avec revenu ou poids égal de chacun (quel « chacun » ?) ?
- × Via déclaration fiscale ou référendum ?



Pluralité convictionnelle en Belgique - sous l'angle de la reconnaissance et du financement

PLURALITÉ CONVICTIONNELLE

- ✘ Caractère évolutif / ouverture du système
- ✘ Impact de la reconnaissance
 - > intraconvictionnel
- ✘ Relations entre communautés convictionnelles et pouvoirs publics
- ✘ Relations entre communautés convictionnelles
- ✘ Cohésion sociale

CARACTÈRE EVOLUTIF DU SYSTÈME

UNE OUVERTURE SANS (GRAND) CONFLIT

- ✘ Reconnaissance de nouvelles communautés philosophiques ou religieuses, sans réduire moyens des communautés déjà reconnues.
- ✘ Aide à la structuration (laïcité, islam, bouddhisme) + initiatives d'accompagnement/de formation (islam)
- ✘ Développements rapides en matière de cours de religion / de morale (islam)
- ✘ Aumôneries : pas la piste la plus rapide

CARACTÈRE EVOLUTIF DU SYSTÈME UNE OUVERTURE SOUS CONDITIONS ?

- × Financement permet de donner les moyens logistiques à l'exercice du culte (de la morale non confessionnelle)
- × Conditions :
 - + Structuration
 - × *Seule véritable situation de conflit : EMB*
 - + Retour de la dimension sécuritaire
 - × Fiches traitement des ministres du culte, avis Sûreté sur reconnaissance communauté locale, screening EMB (fini...) et aumôniers, critères reconnaissance en Flandre puis Wallonie,...

IMPACT DE LA RECONNAISSANCE DIALOGUE INTRACTIONNEL

- × Reconnaissance de grands courants structurés
 - + Poids de la référence au modèle catholique
 - + Modèle consistoral (protestant, israélite)
 - × Culte protestant et courants évangéliques
 - × Culte israélite
 - × Difficultés entre orientations différences / pragmatisme
 - + Culte orthodoxe : primauté du patriarcat oecuménique
 - + Culte islamique : difficultés et « coupes »
 - + Bouddhisme : 17 associations
 - + Laïcité organisée ?

RELATIONS ENTRE COMMUNAUTES CONVICTIONNELLES ET POUVOIRS PUBLICS

- × Au niveau fédéral :
 - + Peu développé jusqu'aux attentats (vœux,...)
 - + Réunions ponctuelles depuis
- × Au niveau régional :
 - + Initiatives flamandes et bruxelloises
- × Davantage au niveau local (ex. Ville de Bruxelles, GRAIR,..) mais expériences limitées
- × Approche des acteurs reste davantage bilatérale
- × Pas ou peu de moyens budgétaires

RELATIONS ENTRE COMMUNAUTES CONVICTIONNELLES

- ✘ Belgian Council of Religious Leaders
 - + « un instrument de dialogue au sein des différentes religions implantées en Belgique ; être l'interface entre les religions et les autorités civiles et politiques. »
- ✘ Aumôneries militaires
 - + Maintenant « SARM intégré »
- ✘ Coalition pour maintien cours dits philosophiques
 - + au début des années 2000 – sans la Laïcité depuis
- ✘ Collaborations ad hoc (lieux de culte)
- ✘ Plateformes interconvictionnelles locales
- ✘ Pas ou peu de moyens budgétaires

COHESION SOCIALE : UN NOUVEAU REFERENTIEL ?

- ✘ Conseil de l'Europe : Libre blanc sur le dialogue interculturel et interreligieux + princ. directeurs CPLRE
- ✘ Belgique : Comm. Royal Pol. Immigrés + FIPI
- ✘ Flandre : critères d'intégration (inburgering, vie locale, utilisation du néerlandais,...)
- ✘ RW et RBC : politique de reconnaissance (Taylor, Honneth) afin que les membres des communautés minoritaires ne se sentent pas discriminés/méprisés
- ✘ Mais peu ou pas de financement du « vivre ensemble » au sens premier
- ✘ Et montée en puissance / retour en force du sécuritaire !

COHESION SOCIALE : LE RETOUR DE LA « PAIX DES RELIGIONS » ?

Buonaparte couronné par la Renommée et la Victoire ; [Bonaparte réconciliant les ministres des principaux cultes] :
[estampe] / [non identifié]



Conclusions

1. AU PLAN MÉTHODOLOGIQUE

- ✘ Intérêt d'une approche sociologique du financement public des communautés convictionnelles
- ✘ Intérêt d'une approche par les instruments financiers pour compléter les approches traditionnelles, historiques et juridiques



2. SUR LE MODE DE FINANCEMENT BELGE

- ✘ Système intéressant car évolution (négociations, arrangements) et connaissance
- ✘ Approche relativement souple et pragmatique
- ✘ Limites du système de « gaufrier » semblent atteintes
-> nécessité de revoir le système
- ✘ Canaux de financement amènent à collaborations intraconvictionnelles, moins entre communautés convictionnelles
- ✘ Retour de la dimension « sécuritaire »
 - + Quelle « contractualisation » ?
- ✘ Financement stable ou à la baisse hors Laïcité et Islam

3. QUELLE ÉVALUATION ?

× Exemple : question de l'équité

+ Cf. reconnaissance (Taylor, Honneth,...)

+ Par rapport à quoi ?

× Répartition : appartenance ? Demande d'assistance morale/ religieuse ? Choix des électeurs/contribuables ? Enquêtes ?

× Niveau de financement : autres pays ? Italie : 0,7 >< 0,8 ? France ? Grande-Bretagne (patrimoine Church of England) ?

+ Formation ? Situations de famille ? Diversité des formes de pratique ? Concentration/dispersion des fidèles ? Rattrapage ? Parc immobilier ancien ?

4. SUR « LA » SOCIÉTÉ BELGE

- ✘ Importance du jeu des acteurs convictionnels (Etat relativement faible) et approche pragmatique
- ✘ Approches différenciées au niveau régional
- ✘ Discours insistant sur le vivre ensemble / cohésion sociale mais non pris en compte comme indicateur de financement
 - + Plutôt le vivre côte à côte de la polarisation que le vivre ensemble (a fortiori à la base) / Dialogue des élites
- ✘ Résurgence de visions religieuses strictes >< tensions « intercommunautaires », égalité femmes-hommes, développements bio-éthiques (IVG), LGBT, liberté d'expression/blasphème, réactions identitaires, ... ?

4. SUR « LA » SOCIÉTÉ BELGE (2)

- ✘ « Laïcité » dans la Constitution ?
 - + Plutôt « Hormis les exceptions de conscience dont l'exercice est prévu par la loi, aucun prescrit convictionnel ne peut être invoqué pour se soustraire à une obligation légale »
- ✘ Dialogue avec/entre les communautés convictionnelles :
 - + Au niveau des établissements ? De plateformes locales ?
 - + Dans le cadre du CPC ?
 - + Via des plateformes au niveau des gouvernements (RW ?)
- ✘ Un nouvel « unionisme » est-il souhaitable/possible ?
 - + Sur quelles bases ? Négociation des valeurs ? des intérêts ?

4. SUR « LA » SOCIÉTÉ BELGE (3)

- ✗ Pourrait-on conceptualiser une action publique qui permettrait une évaluation ?
- ✗ Quelle type d'évaluation ?
- ✗ Comment faire avec la dispersion des compétences ?



CRÉDITS PHOTOS

2. Auteur

6. Pixabay

7. Wikicommons (auteur inconnu)

10. [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Bruxelles_\(Cinquantenaire\)_la_grande_Mosqu%C3%A9e.JPG](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Bruxelles_(Cinquantenaire)_la_grande_Mosqu%C3%A9e.JPG)

15. Gallica

18. Musée Rops (auteur)

22b. https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Abel_Anastase_Germain_1860.jpg?uselang=fr

22c. J. Thiriar (coll. auteur-)

23. Sénat de Belgique

26. Shutterstock

27 et 53. Avec l'aimable autorisation du CAL

28. Rabbin : Claude Truong-Ngoc / Wikimedia Commons - cc-by-sa-3.0, CC BY-SA 3.0,

<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=62359141> ; Maison laïcité Charleroi :

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Charleroi_-_maison_de_la_la%C3%AFcit%C3%A9_-_02.jpg ; chapelle royale protestante :

By Hypsibius - Own work, CC BY-SA 4.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=66223900> ; église ukrainienne

Charleroi : By Jmh2o - Own work, CC BY-SA 4.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=57386714> ; église saint-loup :

By Grentidez - Own work, Public Domain, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=3281499>; pasteurs : Michael Mangin

via pixabay.com ; prêtre : David Mark via Pixabay

36. Auteur

37. Voir lien sous le dessin

46. Gallica

48. pixabay.com